

ACCUEIL ORGANES PUBLICATION OPERATEURS COMMERCIALISATION PROJETS INFOS DU MARCHÉ PARTENAIRES LA PPPP CONTACTS

**CACAO**

Campagne principale  
**2017/2018**



**PRIX MINIMUM  
D'ACHAT BORD CHAMP  
700 FCFA/KG**

Home / Publication / Références / Normes d'Exportation / Café

## NORMES D'EXPORTATION DU CAFÉ

Pour être admis à l'exportation, le café d'origine Côte d'Ivoire doit remplir les conditions énoncées ci-dessous :

- Appartenir à l'une des espèces botaniques désignées ci-après :
  - Coffea Canephora Pierre (Robusta, Kouillou, Niaouli, Conillon, Petit Indénié) ;
  - Coffea Liberia Bull. ex. Hiern (café Liberia, Gros Indénié, Excelsoïde de la Tanoé, Abeokuta, Assikasso) ;
  - Coffea arabusta Aké Assi (arabusta).
- Être décortiqué ;
- Être sain, sec (la teneur en eau doit être inférieure ou égale à 13%) et sans mauvaise odeur ;
- N'avoir subi aucune altération causée par la moisissure ou la pourriture ;

- Ne contenir aucune matière étrangère, autre que celles décrites dans le barème officiel des défauts établi par Arrêté ;
- Ne contenir aucune fève noire, demi-noire ou cerise.

#### **Classification du café**

La classification commerciale par espèce de café est déterminée :

- D'une part d'après la granulométrie ;
- D'autre part d'après le nombre de défauts présentés.

#### **Classification par grade**

Les cafés doivent être calibrés et entrer dans l'un des grades suivants :

- **Grade 0** : café retenu par le crible n° 18 avec une tolérance de 6% de fèves passant au crible n°18 dont 1% passant au crible n° 16.
- **Grade 1** : café passant au crible n° 18 et retenu par le crible n° 16 avec 20 % de fèves retenues par le crible n° 18 et 6% de fèves passant au crible n° 16 dont 1% au plus passant au crible n° 14.
- **Grade 2** : café passant au crible n° 16 et retenu par le crible n° 14 avec une tolérance de 20% de fèves retenues au crible n°16 et de 6% de fèves passant au crible n° 14 dont 1% passant au crible n° 12
- **Grade 3** : café passant au crible n° 14 et retenu par le crible n° 12 tolérance de 20 % de fèves retenues par le crible n° 14 et de 6% de fèves passant au crible n° 12 dont 1 % au plus passant au crible n° 10
- **Grade 4** : café passant au crible n° 12 et retenu par le crible n° 10 avec une tolérance de 20% de fèves retenues par le crible n° 12 et de 6% de fèves passant au crible n° 10.

#### **Classification par les défauts :**

- 400 grammes pour le grade 0 ;
- 360 grammes pour le grade 1 ;
- 300 grammes pour le grade 2 ;
- 230 grammes pour le grade 3 ;
- 180 grammes pour le grade 4.

#### **Classification par catégorie**

Les cafés exportables sont classés en cinq catégories qui sont :

- Excellence
- Extra-prima
- Prima
- Supérieur
- Courant

Les exportations de café sont réalisées par lots homogènes ne comprenant que du café d'une catégorie et d'un grade déterminé.

## PROMOTION & CONSOMMATION

Promotion de la consommation  
 Promotion Label Ivoire  
 Santé et Nutrition  
 Foires et de salons

## PRESTATIONS EXTÉRIEURES

Agréments  
 Appels d'Offres  
 Offres d'emplois

## QUALITÉ

Projet de la Qualité  
 Plan National Qualité  
 Certification  
 Qualité Sanitaire

## APPUI AUX FILIÈRES

Promotion des  
 Coopératives  
 Coopex / Pmex  
 Formation et Sensibilisation  
 Projets d'appui

## SUPPORT

Site Map  
 Recherche  
 Forum  
 Faq  
 Live Chat  
 Contactez Nous

News Documentations / Revues